

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1757

20 août 2007

### SOMMAIRE

Actelion Partners SNC .....	84333	Omnium Européen d'Entreprises O.E.E. .....	84326
Aldringen Immo S.A. ....	84312	Panatella Holding S.A. ....	84323
Arpex S.à.r.l. ....	84329	Parcadia Asset Management S.A. ....	84325
Balta Luxembourg S.à r.l. ....	84324	Pivalau S.A. ....	84321
B.A. Partners Santé S.A. ....	84336	Polclip Luxembourg S.A. ....	84321
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l. ....	84295	Promoscents Holding S.A. ....	84295
Celange s.à.r.l. ....	84336	Proteus Shipping S.A. ....	84322
Cerep Ares GP S.à.r.l. ....	84334	Quick Delivery S.à r.l. ....	84311
Cerep Ares S.à.r.l. ....	84333	REA Europe S.à r.l. ....	84312
Civitas S.à.r.l. ....	84321	REA Lux 1 S.à r.l. ....	84315
Enterra Holding .....	84322	Retondo S.A. ....	84322
Euromedic S.A. ....	84320	Riva Bella S.A. ....	84290
GC Europe .....	84333	SEB Asset Management S.A. ....	84332
Gesfin S.A. ....	84320	ShweDagon Investissements S.A. ....	84315
Ikaros S.A. ....	84329	Sirtes S.A. ....	84325
Intech S.A. ....	84296	Star Holdings S.à r.l. ....	84304
Intelsat (Poland) Sp. z o.o. Luxembourg Branch .....	84320	Surassur S.A. ....	84304
IPEF II Holdings N° 11 S.A. ....	84324	TIAA Lux 1 .....	84335
La Fayette Lux 1 .....	84316	TIAA Lux 2 .....	84336
La Fayette Lux 2 .....	84311	TIAA Lux 3 .....	84312
Latin Spark S.A. ....	84323	TIAA Lux 4 .....	84335
Le Prieuré du Vanage S.A. ....	84316	TIAA Lux 6 .....	84335
Loire Properties S.à r.l. ....	84305	Trans Serve S.à r.l. ....	84321
Lynx Management S.A. ....	84323	Vecenergy Luxembourg S.à r.l. ....	84331
Machold Holding S.A. ....	84333	Venus GP S.à.r.l. ....	84334
Mangrove II S.C.A. SICAR .....	84329	Venus MP S.à.r.l. ....	84334
Max Participations II S.à r.l. ....	84319	Vintners Propco S.à.r.l. ....	84296
Millicom International Cellular S.A. ....	84325	Vipax Holding S.A. ....	84335
Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous .....	84336	Whitechapel Holdings .....	84323
ND Europe S.à r.l. ....	84305	Whitechapel Holdings .....	84324
O.B.B. Suffolk S.A. ....	84332	Woodbridge International Holdings S.A. .....	84326
O.B.B. Worcester S.A. ....	84332		

**Riva Bella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.488.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven

There appeared:

1) JALYNN HOLDING S.A., with registered office in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin, RCS B 85.605, here represented by Mr André Harpes, as mentioned hereafter;

2) Mr André Harpes, lawyer, residing in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin.

Such appearing parties, have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith organized under the name of RIVA BELLA S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The registered office of the Company shall be located in the municipality of Luxembourg.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transfer anytime to another address in Luxembourg/City by a decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices. One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro), divided into 50 shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is administered by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time. In the event of a vacancy on the board of directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman shall be appointed by the General meeting of shareholders. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board of directors. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board of directors must be taken by unanimous consent of all directors and all directors must be present or represented in order to compose a quorate meeting.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the Company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any three directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders which fixes their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting of shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the Company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the third Saturday of June of each year at 2.00 p.m. If such a day is a holiday, the general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions. It submits these documents with a report of the Company's operations one month at least before the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s).

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the Company. Five (5) per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) per cent of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements. The general meeting of shareholders can decide to allocate profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the articles of incorporation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal entities or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and remunerations.

### **General provision**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies to the laws modifying it and to the Luxembourg Maritime Act 1990 as modified.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31st December 2007. The annual general meeting shall be held for the first time in the year 2008.

#### *Subscription*

The fifty (50) shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1. JALYNN HOLDING S.A., prenamed .....	49
2. André Harpes, prenamed .....	1
Total: .....	50

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

#### *General meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital and holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting of shareholders and unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
2. The following have been elected as directors with single right of signature, their mandates expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2012:
  - a) société anonyme MARELUX S.A. with registered office in L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, RCS B 62.985, represented by Mr Robert Mehrpahl as managing director of the Company, which may validly bind the Company under its sole signature regarding the day-to-day management of the Company exclusive the power to buy or sell goods to be listed by the balance sheets.
  - b) Mr Olivier Brunisholz, lawyer, born on the 30th of September 1955 in Fribourg (CH) with residence in CH-1205 Geneva, Cours des Bastions 5.
  - c) société à responsabilité limitée SYNERGIPLUS S.à r.l. with registered office in CH-1205 Geneva, Cours des Bastions, 3bis, inscribed in the Trade Register of Geneva under federal number CH-660-1130991-6, represented by Mr Olivier Brunisholz, prenamed.
3. André Harpes, prenamed, born on 17th of March 1960 in Luxembourg, has been appointed as statutory auditor his term of office expiring at the general meeting of shareholders which will be called to deliberate on the operations of the first fiscal year in 2012.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and German texts, the German version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Folgt die Übersetzung ins deutsche:**

Im Jahre zweitausendsieben, am zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) JALYNN HOLDING S.A., mit Sitz in L-5405, Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin, RCS B 85.605, vertreten durch Herrn André Harpes, nachgenannt;
- 2) Herr André Harpes, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin.

Welche Komparenten die folgenden Artikel des Gesellschaftervertages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen haben:

#### **Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung RIVA BELLA S.A., hiernach die «Gesellschaft», an.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Adresse in Luxemburg/ Stadt verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fortdauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben und Dritten mitzuteilen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf fuenfzig tausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fuenfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je tausend (1.000,-) Euro.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

#### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind, für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren. Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte der Vorsitzende des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit seiner Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen. Schriftliche Beschlüsse welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratsitzungen getroffene Entscheidungen.

**Art. 8.** Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitgliedern abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates oder eines Bevollmächtigten zu beglaubigen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte die nicht Aktionäre zu sein brauchen übertragen. Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Dauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

### Gesellschafterversammlungen

**Art. 14.** Die Gesellschafterversammlung, die ordnungs-gemäss zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bedingungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am dritten Samstag im Monat Juni um 14 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Platz, der in der Vorladung angegeben ist. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

**Art. 16.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt aussergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine aussergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden

**Art. 17.** Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

### Geschäftsjahr - Gewinnaunwendung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

**Art. 19.** Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) diese Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorrauszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne dass dies eine Kapitalreduzierung gleichkommt.

### Auflösung, Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren, juristische oder natürliche Personen, ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

### Andere Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie den Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetz von 1990.

#### *Vorübergehende Bestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007. Die erste jährliche Gesellschafterversammlung wird im Jahre 2008 abgehalten werden.

#### *Zeichnung des Kapitels*

Die fünfzig (50) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

	Aktien
1. JALYNN HOLDING S.A., vorgeannt . . . . .	49
2. André Harpes, vorgeannt . . . . .	1
Total: . . . . .	50

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fuenfzig tausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf dreitausend Euro (EUR 3.000,-) geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, festgelegt.

2. Wie folgend wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates, jeweils mit Einzelzeichnungsrecht, mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2012 ernannt:

a) Die Aktiengesellschaft MARELUX S.A. mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, RCS B 62.985, vertreten durch Herrn Robert Mehrpahl, welche mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird und die Gesellschaft einzeln verpflichten kann. Diese Zeichnungsgewalt schliesst den An- und Verkauf von in der Bilanz enthaltenen Investitionsgütern aus.

b) Herr Olivier Brunisholz, Rechtsanwalt, geboren am 30. September 1955 in Fribourg (CHF), wohnhaft in CH-1205 Genf, Cours des Bastions, 5,

c) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SYNERGIPLUS S.à r.l., mit Sitz in CH-1205 Genf, Cours des Bastions, 3bis, eingetragen im Handelsregister Genf unter der Federalnummer CH-660-1130991-6, vertreten durch Herrn Olivier Brunisholz, vorgeannt.

3. Herr André Harpes, vorgeannt, geboren am 17. März 1960 in Luxemburg, wird als Kommissar mit Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012, ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie Eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der deutsche Text massgebend sein.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, LAC / 2007 / 12570. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Juli 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007082908/202/292.

(070091732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Promoscents Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 87.193.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 2007*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 juin 2007 la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007082103/1429/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02465. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Il résulte d'une cession du 14 juin 2007 que Monsieur Thomas Franz Bolliger, domicilié professionnellement à CH-6315 Oberägeri, Schneitstrasse 45, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée BARWA LUXEMBOURG 2 S.à r.l. à la société BARWA MALTA LIMITED, ayant son siège social à Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, Mriehel BKR 3000, Malta.

Pour avis sincère et conforme  
Pour BARWA LUXEMBOURG 2 S.à r.l.  
FIDEOS  
Signature

Référence de publication: 2007083133/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Intech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 15 juin 2007 à 10.00 heures*

Etant donné que la société ne remplit plus les trois critères indiqués à l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée décide à l'unanimité de ne plus renouveler le mandat du réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A.

Schifflange, le 15 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007083006/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.506.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of June.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VINTNERS BIDCO S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, created and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Companies Register is currently pending, here represented by Ms Annick Braquet, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal on 8 June 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name VINTNERS PROPCO S.à.r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have

any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the «Shareholder(s)».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («Conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers») and will be appointed as «A Manager(s)» or as «B Manager(s)», being understood that the Board of Managers shall at all times be composed of the same number of A Manager(s) and B Manager(s).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

**Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, one A and one B managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, one A Manager and one B Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman (the «Chairman»). The Chairman shall not have casting vote.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of managers are present or represented with one A Manager and one B Manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of managers present or represented with at least the favorable vote of one A Manager and one B Manager.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders****Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V.- Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

VINTNERS BIDCO S.à.r.l. ....	12,500 Shares
Total: .....	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 2,000.-

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, VINTNERS BIDCO S.à.r.l., represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

*As A Managers:*

- Mr Andrew B. Cohen, born on 22 August 1967 in New York, U.S.A., with professional address at 267 W. 89th Street, Apt. 4B, New York, NY 10024, U.S.A;
- Mr Jeffrey A. Goldberger born on 12 July 1962 in Florida, U.S.A., with professional address at 267 W. 89th Street, Apt. 4B, New York, NY 10024, U.S.A; and
- Mr Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*As B Managers:*

- Ms Adriana de Alcantara, born on 29 July 1970 in Sao Paulo, Brazil, residing at 2, rue de la Paix, L-7244 Luxembourg;
  - Mr Marcel Stephany, born on 4 September 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange; and
  - Mr Luc Sunnen, born on 22 December 1961 in Luxembourg, residing at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VINTNERS BIDCO S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est actuellement en cours, représentée par Mme Annick Braquet, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VINTNERS PROPCO S.à.r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après en tant que les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre II.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») qui consistera en deux catégories de gérants à savoir les «Gérant(s) A» et les «Gérant(s) B», étant entendu que le Conseil de Gérance sera composé du même nombre de Gérant(s) A que de Gérant(s) B.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

**Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président parmi les Gérants B (le «Président»). Le Président n'aura pas un droit de vote prépondérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de gérants est présente ou représentée avec au moins la présence d'un Gérant A et d'un Gérant B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des gérants présents ou représentés avec au moins un Gérant A et un Gérant B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

**Titre V.- Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Sans préjudice des dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

### **Titre VI.- Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

VINTNERS BIDCO S.à.r.l. ....	12.500 Parts Sociales
Total: .....	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, VINTNERS BIDCO S.à.r.l., représentée comme indiqué ci-dessus et représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

*En tant que Gérants A:*

- M. Andrew B. Cohen, né le 22 août 1967 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A;

- M. Jeffrey A. Goldberger, né le 12 juillet 1962 en Floride, U.S.A., avec adresse professionnelle au 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A; et

- M. Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*En tant que Gérants B:*

- Mme Adriana de Alcantara, née le 29 juillet 1970 à Sao Paulo, Brésil, résidant au 2, rue de la Paix, L-7244 Luxembourg;  
- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, résident au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;  
et

- M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. Relation: LAC/2007/12896. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082906/242/431.

(070092037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

#### **Surassur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 52.440.

En date du 20 mars 2007, le Conseil d'Administration a décidé du transfert du siège social de la société:

- Du 14, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L -1330 Luxembourg;

- Au 102, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 au plus tard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007083075/1683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08038. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

#### **Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.786.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mai 2007 que:

1. La démission de Messieurs Joost Tulkens et Bart Zech en leur qualité de gérants est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2007.

2. Sont élus gérants, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2007, pour une durée illimitée:

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Le siège social est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083101/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.697.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083080/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Loire Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.510.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RHONE PROPERTIES S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 6th, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of LOIRE PROPERTIES S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of March of each year and ends on the last day of February of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of February, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by RHONE PROPERTIES S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand euro (EUR 20,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of February 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, RHONE PROPERTIES S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as A manager of the company for an indefinite period:

- Mr Martin Towns, born on 14 February 1980 in Dundee, United Kingdom, with professional address at c/o CLOSE INVESTMENTS LTD, 10, Exchange Square, Primrose Street, London, EC2A 2BY, United Kingdom;

The sole shareholder resolves to elect as B manager of the company for an indefinite period:

- Mr Frank W.J.J. Welman, born on 21 September 1963 in Heerlen, The Netherlands, with professional address at 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Wim Rits, born on 14 June 1970 in Merkssem, Belgium, with professional address at 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille et sept, le six juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RHONE PROPERTIES S. à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de LOIRE PROPERTIES S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de mars et se termine le dernier jour du mois de février de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

L'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrite par RHONE PROPERTIES S.à r.l., précité.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de février 2008.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

##### *Résolutions*

Et aussitôt, RHONE PROPERTIES S.à r.l., précitée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de classe A de la société pour une durée indéterminée:
  - M. Martin Towns, né le 14 février 1980 à Dundee, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à c/o CLOSE INVESTMENTS LTD, 10, Exchange Square, Primrose Street, Londres, EC2A 2BY, Grande-Bretagne;

L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la société pour une durée indéterminée:

- M. Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Herleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Wim Rits, né le 14 Juin 1970 à Merksem, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentaire, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Opitz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12410. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007082910/5770/315.

(070092050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

#### **La Fayette Lux 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.282.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083083/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

#### **Quick Delivery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 juillet 2007 que:

1. La démission de Monsieur David De Marco en sa qualité de gérant de catégorie B est acceptée.
2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est élu gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

3. Le siège social de la société est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083098/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**TIAA Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.385.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.493.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083087/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**REA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 124.445.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083081/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.480.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- La société SAVONA AGENCY INC., société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Bayside Executive Park - West Bay Street and Blake Road, P.O. Box N-4837 Nassau, Bahamas, immatriculée sous le numéro N ° 125871 B, ici représentée par Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: ALDRINGEN IMMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société ( le «Conseil d'Administration»)est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés visant à réaliser des investissements immobiliers et financiers en Espagne, Italie, Maroc et visant notamment à acheter, vendre et exploiter sous toute forme reconnue par la loi des biens immobiliers en tout genre, urbains ou ruraux, urbaniser des terrains, promouvoir et construire des édifices de toute destination, à usage industriel, commercial ou d'habitation ou réservés à des installations hôtelières ou touristiques, et louer des équipements industriels et des éléments de transport.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 6.300.000,-(six millions trois cent mille Euro), représenté par 6.300 actions (six mille trois cents) de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou par l'Administrateur Unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à quinze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

SAVONA AGENCY INC., prénommée 6300

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 6.300.000,-(six millions trois cent mille Euro) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

84315

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 67.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Michaël Pirson, né le 18 octobre 1977 à Namur, élisant domicile au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

*Troisième résolution*

Est nommé commissaire: la société CAP CONSULTANT INTERNATIONAL Sàrl, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach (R.C.S. Luxembourg B 103.153).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, Relation: LAC/2007/15104. — Reçu 63.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082928/242/165.

(070091622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**REA Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 958.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.310.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083084/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02992. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**ShweDagon Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.420.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2007*

1. Messieurs Henry Peter, Alberto Villani, Daniel Galhano, Eric Magrini et Hans De Graaf ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Le nombre des administrateurs a été réduit de 5 à 3.

3. Messieurs Fabio Pierini, né le 29 avril 1961 à Milan (Italie), demeurant à I-20121 Milan, Via Madonnina, 17, Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant à L-2351 Luxembourg, rue des Primevères, 16, et Patrizio Ausilio, né le 20 septembre 1964 à Monza, Italie, demeurant à L-8048 Strassen, rue du X Septembre, 10, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

4. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour ShweDagon INVESTISSEMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007083105/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

### **La Fayette Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.281.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083082/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

### **Le Prieuré du Vanage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 129.489.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Guillaume Beernaerts, étudiant, né à Bastogne (Belgique) le 19 juillet 1990, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45;

2) Mademoiselle Marie Beernaerts, étudiante, née à Bastogne (Belgique) le 15 septembre 1992, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45;

3) Monsieur Antoine Beernaerts, étudiant, né à Bastogne (Belgique) le 22 octobre 1996, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45;

Ici représentés par leurs parents:

Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse München, et son épouse Madame Bernadette Moinet, avocat, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45.

Lesquels comparants fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, dénommée: LE PRIEURE du VAUNAGE S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien ou droit immobilier, ou parts de sociétés immobilières tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration, Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment; ils sont divisés en Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux Administrateurs de catégorie A, ou par la signature collective d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) Guillaume Beernaerts: .....	110
2) Marie Beernaerts: .....	110
3) Antoine Beernaerts: .....	110
Total: .....	330

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de € 33.000,- (trente-trois mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Il est en outre déclaré par le notaire soussigné que, aux termes des dispositions légales luxembourgeoises, LE PRIEURE DU VAUNAGE S.A. a acquis immédiatement dès ce jour, en tant qu'être moral, une personnalité juridique distincte de celle des associés à la date du présent acte constitutif, dès avant même la réalisation de toutes formalités de dépôt et de publication, l'opération étant régie par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

84319

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

*Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateurs de catégorie A:*

1) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen; président;

2) Madame Bernadette Moinet, avocat, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45;

*Administrateur de catégorie B:*

3) Monsieur Robert Berckmans, ingénieur civil, demeurant à B-1330 Rixensart (Belgique), Beau Site, 1<sup>ère</sup> avenue, 88. La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

En vertu de l'article 7 des statuts, la Société est engagée par la signature collective de deux Administrateurs de catégorie A, ou par la signature collective d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

*Troisième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, B. Moinet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15333. — Reçu 330 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082927/211/163.

(070091734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Max Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.062.

*Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 26 juin 2007*

Le gérant unique a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007, au 8, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MAX PARTICIPATIONS II S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007083096/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03236. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070092088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Gesfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

—  
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 22 juin 2007 statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006

*Commissaire aux comptes:*

La société READ Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ayant remis sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement la société EASIT SA, 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Siège social

L'assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007083116/1137/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Intelsat (Poland) Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.291.

—  
EXTRAIT

Lors de la résolution adoptée par le gérant unique de la Succursale, M. Francesco Biscarini, en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, il a été décidé:

- que l'adresse de la Succursale est changée du 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

*Pour INTELSTAT (POLAND) Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH*

Signature

Référence de publication: 2007082105/2134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

---

**Euromedic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.974.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082326/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Pivalau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 46.214.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2007*

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Franck Provost, Monsieur Pierre Milchior et Monsieur Laurent Milchior pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée n'ayant pas renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Schmitz en 2002, décide de ramener le nombre des Administrateurs de 4 à 3.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. pour une nouvelle période de six ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083109/4333/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Trans Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.386.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082327/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Civitas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4510 Differdange, 33A, route de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 115.415.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082328/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Polclip Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.980.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082333/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Enterra Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 120.831.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 6 avril 2007 que:

- Ralph Butters résidant 41, boulevard des Moulins, 98000 Monaco, a transféré cinquante parts sociales (50) à Steven Boyens, résidant Alte Harth 10, 09125 Chemnitz, Germany.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083135/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Proteus Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082334/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00020. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Retondo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007082336/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04362. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Panatella Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour PANATELLA HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082392/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02405. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Whitechapel Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.324.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007082395/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04164. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Lynx Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour LYNX MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082393/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02394. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Latin Spark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

84324

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour LATIN SPARK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082394/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02389. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

—  
EXTRAIT

Suite à son changement d'adresse, le siège social de VEGA INVEST (GUERNSEY) LIMITED, associé de la Société, est désormais établi à:

Tudor House, Le Bordage St Peter Port Guernsey, GY1 1BT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007083136/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Whitechapel Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.324.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007082397/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04159. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**IPEF II Holdings N° 11 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.195.

—  
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 13 octobre 2006, enregistré à Mersch, le 23 octobre 2006, volume 438 - folio 57, case 6, que les actionnaires de la société anonyme IPEF II HOLDINGS N° 11 S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.195, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 990 du 23 décembre 1999, dont les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1202 du 21 juin 2006, ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société IPEF II HOLDINGS N° 11 S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083112/242/24.

(070092006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Sirtes S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007082398/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04152. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

---

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007082399/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04148. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2007*

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Daniel Johannesson, M. Michel Massart, Mlle Cristina Stenbeck, Mme Donna Cordner et M. Tope Lawani en tant qu'administrateurs pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a en outre décidé de nommer Mme Maria Brunell ayant comme adresse Drabbningsvägen 5, SE-125 30 Älvsjö, Suède et M. Kent Atkinson ayant comme adresse Willow Lodge, Pennymead Rise, East Horsley, Surrey KT24 5AL, Royaume-Uni comme administrateurs pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl comme réviseur d'entreprises jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083142/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.438.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007082400/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04135. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

In the year two thousand seven, on the sixth day of the month of June.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner residing in Sanem, in replacement of notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on August 18, 1998, published in the Memorial C number 844 of November 19, 1998 and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on August 10, 2006, published in the Memorial C, number 2028 of October 28, 2006.

The meeting is called to order at 8.30 a.m. by Mr Jacques Loesch, chairman of the board, residing in Luxembourg, who acts as the chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Brian Donegan, accountant, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Gregor Darlymple, director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To amend the Corporation's Articles of Incorporation as follows:

(a) Article 10: reword paragraphs 5 and 6 so as to read as follows:

- paragraph 5: «Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or by other electronic means another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or by other electronic means or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing or by fax or by other electronic means. Subject to what is provided in paragraph 6, any director may attend a meeting of the board of directors by telephone, by video-conference or by any other equivalent technical means.»;

- paragraph 6: «The board of directors can deliberate or act validly only if at least one half of the directors are present or represented, provided three of the directors are present and out of these three two are Luxembourg residents. The place of a meeting is where the chairman of the meeting is physically present.»

(b) Article 7: reword paragraphs 3 and 4 as follows:

- paragraph 3: «Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by other electronic means.»

- paragraph 4: «Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.»

(c) Article 14: delete the second paragraph.

2. To accept the resignation of a director. To set the number of directors at seven (7) and to elect two (2) directors.

3. Miscellaneous.

II. That the proxy of the sole shareholder of the Company duly represented and the number of his shares are shown on an attendance list; that attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing persons, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. The sole shareholder represented declares that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend the Corporation's articles of incorporation as follows:

(a) Article 10: paragraphs five and six are reworded so as to read as follows:

- paragraph 5: «Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or by other electronic means another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or by other electronic means or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing or by fax or by other electronic means. Subject to what is provided in paragraph 6, any director may attend a meeting of the board of directors by telephone, by video-conference or by any other equivalent technical means.»;

- paragraph 6: «The board of directors can deliberate or act validly only if at least one half of the directors are present or represented, provided three of the directors are present and out of these three two are Luxembourg residents. The place of a meeting is where the chairman of the meeting is physically present.»

(b) Article 7: paragraphs three and four are reworded so as to read as follows:

- paragraph 3: «Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by other electronic means.»

- paragraph 4: «Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.»

(c) Article 14: the second paragraph is deleted.

*Second resolution*

The general meeting accepts the resignation of Mr Geoffrey Beattie as director.

The general meeting further resolves to set the number of directors at seven (7) and to elect as new directors Messrs Winston Bow, Vice President and Director of Taxes, THE WOODBRIDGE COMPANY LIMITED, residing at 25 Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1 and Gregory J. Dart, Vice President, THE WOODBRIDGE COMPANY LIMITED, residing at 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1 for a term ending at the annual meeting of shareholders to be held in 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,850.-.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed at 8.40 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C numéro 844 du 19 novembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C, numéro 2028 du 28 octobre 2006.

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> Jacques Loesch, président du conseil d'administration, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Brian Donegan, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Darlrymple, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts de la Société comme suit:

(a) Article 10: reformulation des paragraphes 5 et 6 afin de leur donner la teneur suivante:

- paragraphe 5: «Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, par tout autre moyen électronique ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique. Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 6, tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, par visioconférence ou par tout autre moyen technique équivalent.»;

- paragraphe 6: «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés, à la condition que trois administrateurs soient présents et que deux de ces trois administrateurs soient résidents luxembourgeois. La réunion se tiendra au lieu où le président de la réunion est physiquement présent.»

(b) Article 7: reformulation des paragraphes 3 et 4 comme suit:

- paragraphe 3: «Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique.»;

- paragraphe 4: «Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.»

(c) Article 14: le second paragraphe est supprimé.

2. Acceptation de la démission d'un administrateur. Fixation du nombre d'administrateurs à sept (7) et élection de deux (2) administrateurs.

3. Divers.

II. Que le mandataire de l'actionnaire unique de la Société représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée au présent procès-verbal, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les Statuts comme suit:

(a) Article 10: reformulation des paragraphes 5 et 6 afin de leur donner la teneur suivante:

- paragraphe 5: «Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, par tout autre moyen électronique ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique. Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 6, tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, par visioconférence ou par tout autre moyen technique équivalent.»;

- paragraphe 6: «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés, à la condition que trois administrateurs soient présents et que deux de ces trois administrateurs soient résidents luxembourgeois. La réunion se tiendra au lieu où le président de la réunion est physiquement présent.»

(b) Article 7: reformulation des paragraphes 3 et 4 comme suit:

- paragraphe 3: «Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique.»;

- paragraphe 4: «Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.»

(c) Article 14: le second paragraphe est supprimé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Geoffrey Beattie comme administrateur.

L'assemblée générale décide ensuite de fixer le nombre d'administrateurs à sept (7) et d'élire comme nouveaux administrateurs Messieurs Winston Bow, Vice President and Director of Taxes, THE WOODBRIDGE COMPANY

LIMITED, résidant à 25 Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G et Gregory J. Dart, Vice President, THE WOODBRIDGE COMPANY LIMITED, résidant à 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 850,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, N. Gauzes, G. Darlrymple.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007. Relation: LAC/2007/12349. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082453/206/176.

(070091013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Ikeros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007082404/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04126. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Arpex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 86.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082406/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04180. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and seven, on the sixth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

M<sup>e</sup> Stéphanie Guérisse, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, in its capacity of «associé-gérant-commandité» (the «Manager») of the «société d'investissement en capital à risque» MANGROVE II S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104.798 (the «Company»). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on May 16, 2007.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A. SICAR prenamed amounts now to ninety-two thousand eight hundred euro (EUR 92,800.-) represented by one (1) fully paid Manager's Share, with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), twenty-six thousand four hundred (26,400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share and ten thousand (10,000) Participating Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-) represented by one Manager's Share held by the Manager with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), one hundred twenty thousand (120,000) Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each and ten thousand (10,000) Participating Shares, with a par value of two euro (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated May 4, 2007 to increase the issued capital of the Company by twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) to raise it from the present amount of ninety-two thousand eight hundred euro (EUR 92,800.-) to one hundred sixteen thousand eight hundred euro (EUR 116,800.-) through the issuance of twelve thousand (12,000) new Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of eleven million nine hundred seventy-six thousand euro (EUR 11,976,000.-).

The twelve thousand (12,000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A. SICAR prenamed, so that the total amount of twelve million euros (EUR 12,000,000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

«(b) the issued capital of the Corporation is set at one hundred sixteen thousand eight hundred euro (EUR 116,800.-) represented by one (1) fully paid Manager Share with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), thirty-eight thousand four hundred (38,400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share and by ten thousand (10,000) fully paid Participating Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M<sup>e</sup> Stéphanie Guérisse, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le «Gérant») de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la «Société»). La Société a été constituée par-devant Maître Henri

Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 25 novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 16 mai 2007.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à quatre-vingt-douze mille huit cents euros (EUR 92.800,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de vingt mille euro (EUR 20.000,-), par vingt-six mille quatre cents (26.400) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euro chacune (EUR 2,-) et par dix mille (10.000) Actions de Participation d'une valeur de deux euro (EUR 2,-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 280.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euro (EUR 20.000,-), par cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune et par dix mille (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 4 mai 2007, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre mille euro (EUR 24.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille huit cents euros (EUR 92.800,-) à cent seize mille huit cents euro (EUR 116.800,-) par la création de douze mille (12.000) actions nouvelles de catégorie «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de onze millions neuf cent soixante-seize mille euro (EUR 11.976.000,-).

Les douze mille (12.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à cent seize mille huit cents euros (EUR 116.800,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de vingt mille euro (EUR 20.000,-), trente-huit mille quatre cents (38.400) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune et par dix mille (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.500,-

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Guérisse, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007. Relation: LAC/2007/12433. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082917/242/111.

(070091993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

### **Vecenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *VECENERGY LUXEMBOURG S.à R.L.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082432/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02100. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**O.B.B. Worcester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *O.B.B. WORCESTER S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082407/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02520. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**O.B.B. Suffolk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *O.B.B. SUFFOLK S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082408/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02525. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

EXTRAIT

Monsieur Thomas Ericsson avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Sveavägen, 8 a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 19 juin 2007.

Par résolution circulaire prise en date du 19 juin 2007, il a été décidé de coopter avec effet immédiat Madame Gunilla Carlsson avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Sveavägen, 8, à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Ericsson.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

A partir du 19 juin 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Gunilla Carlsson avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Sveavägen, 8, président du conseil d'administration
- Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Sveavägen, 8
- Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083121/1164/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**GC Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082409/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04015. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Actelion Partners SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082410/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04014. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Cerep Ares S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.155.

Le bilan pour la période du 6 décembre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082411/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04012. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Machold Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.  
Pour MACHOLD HOLDING S.A.  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007082431/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02096. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Cerep Ares GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.154.

Le bilan pour la période du 6 décembre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082412/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04011. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Venus GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.762.

Le bilan pour la période du 14 juin 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082413/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04010. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Venus MP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.763.

Le bilan pour la période du 14 juin 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082414/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04008. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Vipax Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082416/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03714. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**TIAA Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.618.900,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.491.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083085/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02998. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**TIAA Lux 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 113.831.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083088/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 120.999.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083089/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.276.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Par résolution datée du 1<sup>er</sup> avril 2007, conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083086/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**M.A.C. pour vous, Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 64.990.

*Extrait du p.v. de la réunion de l'AGE tenue en date du 2 février 2007*

A compter du 2 février 2007, le siège social de la société sera transféré au 62, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2007083117/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Celange s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 41.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007082558/263/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03795. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

*Pour B.A. PARTNERS SANTE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082436/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02114. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.